



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2007 B 03909

Numéro SIREN : 494 190 549

Nom ou dénomination : A.FREBOURG

Ce dépôt a été enregistré le 05/07/2017 sous le numéro de dépôt 48638



20170486382016

DATE DEPOT : 05/07/2017

N° DE DEPOT : 48638

N° GESTION : 2007B03909

N° SIREN : 494190549

DENOMINATION : A.FREBOURG

ADRESSE : 26 rue Damrémont 75018 PARIS

MILLESIME : 2016

.

06 JUL. 2017

Sous le N° : 48638

Annexe au bilan avant répartition de A. Frebourg, clos le 31 décembre 2016

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice, arrêtés au 31/12/2016, ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques.

Plus particulièrement, les modes et méthodes d'évaluation ci-après décrits ont été retenus pour les divers postes des comptes annuels.

Immobilisations

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine.

L'amortissement a été calculé sur la durée normale d'utilisation des biens, sur le mode linéaire, en fonction de la durée de vie prévue.

Stocks et en-cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition, suivant la méthode FIFO. Les produits finis ont été évalués à leur coût de production.

L'évaluation des éléments fongibles des stocks sur la base du dernier prix du marché connu à la clôture des comptes, n'apporte pas de différence significative.

Créances et dettes

Elles ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achats, payés à des tiers, n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achats, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charges correspondant à leur nature.

Produits et charges exceptionnels

Les produits exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Présentation des comptes

La présentation des comptes annuels et les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

L'année 2016 se solde par un bénéfice comptable de 19 672 €.

Annexe au bilan avant répartition de A. Frebourg, clos le 31 décembre 2016

Engagement hors-bilan

Nantissement des 7 800 parts de la société au profit de HSBC France le 25 janvier 2013.

ELEMENT 3 : ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE AU 31/12/2016

Immobilisations	Valeur brute au début de l'exercice	Acquisitions, apports et virements de poste à poste	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice
			Par virements de poste à poste	Par cession à des tiers ou mises hors services	
Immobilisations incorporelles . Concessions, droits, logiciels . Fonds de commerce	0 0	215			0 0
TOTAL 1	0	215	0	0	0
Immobilisations corporelles . Installations générales, agencements et aménagements des constructions . Installations techniques matériel et outillage industriels . Matériel de transport . Installation générales, agencements, aménagements divers . Mobilier, matériel de bureau	0 0 5 699 0 0 589	0 0		0 0 0	0 0 5 699 0 0 589
TOTAL 2	6 288	0	0	0	6 288
Immobilisations financières . Autres immobilisations financières	0				0
TOTAL 3	0			0	0
TOTAL GENERAL	6 288	0	0	0	6 288

12

ELEMENT 4 : amortissements au 31/12/2016

Amortissements	Valeur en début d'exercice	Dotations	Diminutions		Valeur en fin d'exercice
			Par virements de poste à poste	Par cession à des tiers ou mise hors service	
Immobilisations corporelles	73,46	141,54			215,00
Matériel et outillage industriels	4 816,98	179,80			4 996,78
Matériel de transport	0,00				0,00
Installation générales, agencements	0,00				0,00
Mobilier, matériel de bureau	40,25	117,80			158,05
TOTAL	4 930,69	297,60	0,00	0,00	5 369,83

ELEMENT 7 : INFORMATIONS ET COMMENTAIRES

Charges à payer 3 918,00

Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan :

- Dettes fiscales et sociales	
Personnel	698,00
Organismes sociaux	3 149,00
Etat	0,00
Clients créditeurs	0,00
Intérêts	71,00

Charges constatées d'avance 786,55

- Assurance multirisque	656,45
- Maintenance informatique	130,10

Composition du capital social 7 800

Le capital est détenu à 100% par la SARL VOLONTARIS

A. FREBOURG

Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée au capital de 7 800,00 €
Siège social : 26, rue Damrémont 75018 Paris
494 190 549 R.C.S. Paris

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE **DU 16 JUIN 2017**

L'an deux mille dix-sept, le vendredi seize juin à 11 heures, au siège social de la société.

Volontaris, SARL au capital de 27 622,45 €, dont le siège est au 166 rue Blomet 75015 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 439 545 682, représentée par Monsieur François Tapiero, agissant en qualité de Gérant, ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes,

Propriétaire de l'intégralité des 7 800 parts de 1,00 € chacune de la société A. Frebourg,

I – A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

En sa qualité de seul gérant de la Société, La SARL VOLONTARIS associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31/12/2016 et a établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice.

II – A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2016 ;
- l'affectation des résultats de cet exercice ;

PREMIERE DECISION

L'Associé unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2016 tels qu'il les a établis, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 19 672 €, et les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans son rapport de gestion.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Associé unique constate qu'il n'y a aucune dépense et charge visées à l'article 39-4 dudit Code général des impôts.

DEUXIEME DECISION

L'Associé unique, décide d'affecter l'intégralité du bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2016, soit :

- 19 672 €, de la façon suivante :

- report à nouveau	19 672 €
- portant le report à nouveau à	21 592 €
- réserve légale	0 €
- formant un Bénéfice Distribuible de	21 592 €

99

- à titre de distribution de dividende à l'Associé unique

10 000€

Ce dividende est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction prévue au 2° de l'article 158-3 du Code général des impôts.

Conformément aux dispositions du Code Général des Impôts, il est ici rappelé les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices précédents :

Année	Dividende total	Dividende par action	Avoir fiscal par action	Revenu par action
2013	30 000€	3,84 €	Non Applicable	3,84 €
2014	30 000€	3,84 €	Non Applicable	3,84 €
2015	25 000€	3,20 €	Non Applicable	3,20 €

- au présent rapport est joint le tableau prévu à l'article 148 du décret du 23 mars 1967 (*tableau des résultats des cinq derniers exercices*) ;

L'associé unique reconnaît avoir connaissance de la faculté offerte aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France, dont les dividendes perçus sont éligibles à cette réfaction, d'opter pour l'assujettissement de ces revenus à un prélèvement forfaitaire libératoire de 18% (Art.117 Quater du nouveau Code général des impôts). Cette option doit être effectuée lors de chaque encaissement. Elle est irrévocable et ne peut être exercée a posteriori.

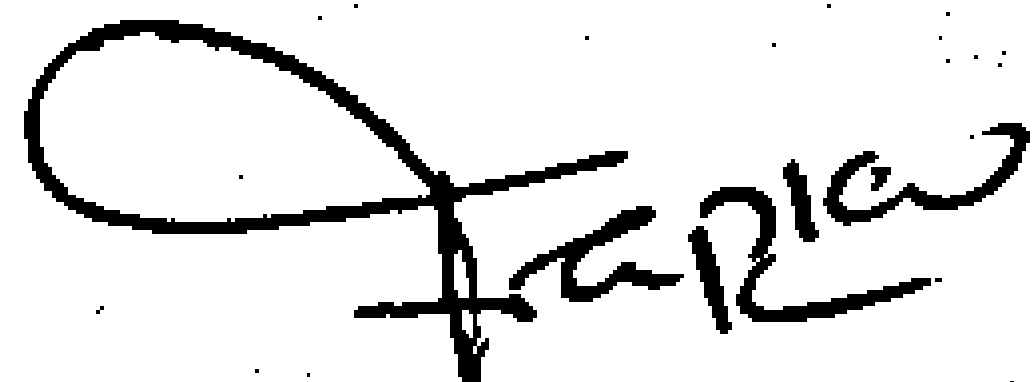
TROISIEME DECISION

Conformément aux dispositions de l'article L 223-19 du Code de commerce, la présente décision fait mention des conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé entre la Société A.FREBOURG et la Société VOLONTARIS cocontractante dans laquelle l'associé détient des titres, à savoir :

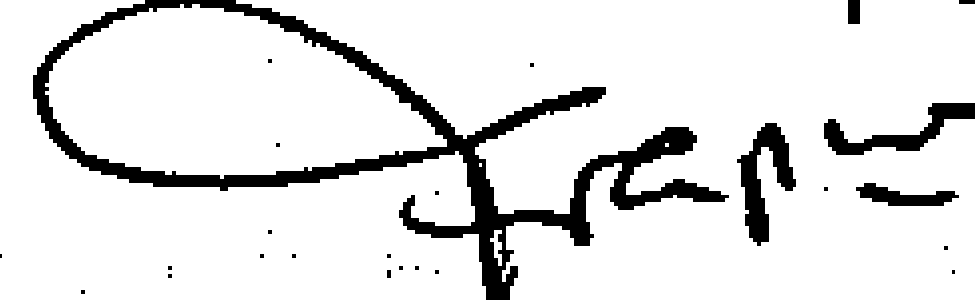
- convention de prestation d'animation commerciale et marketing pour un coût représentant 19 % du chiffre d'affaires hors taxe par mois.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'Associé unique et le Gérant.

Le Gérant



L'Associé Unique



**Rapport de gestion du gérant d'A. Frebourg relatif à
l'exercice clos le 31 décembre 2016**

Le rapport de gestion ainsi que les comptes annuels et autres documents s'y rapportant ont été mis à ma disposition au siège social dans les conditions et délais prévus par la loi.

Les comptes qui me sont présentés ont été établis dans le respect des dispositions du plan comptable et en observant les principes de prudence et de sincérité.

A. Frebourg active au 31 décembre 2016 sa 10^{ème} année d'existence.

Pour la 10^{ème} année, celle-ci dégage un résultat positif avant impôt : 23 KE, soit 14 % du chiffre d'affaires.

Le chiffre d'affaires s'établit à 161 KE.

La marge brute est de 54,7 % en 2016, contre 55,9% en 2015.

Les frais de gestion ont diminué et représentent 40,9 % du chiffre d'affaires ; en 2015, ils en représentaient 44,1 %.

Cette diminution des frais de gestion est principalement due au frais de recrutement exceptionnel supporté courant 2015.

Les produits et charges financières et exceptionnelles représentent 0,4 % du chiffre d'affaires.

Après un impôt sur les sociétés de 3 258 € (3 486 € en 2015), l'exercice se solde par un bénéfice net comptable de 19 671 €, contre 21 063 € en 2015.

Les prévisions commerciales sur l'exercice 2017, sans être pessimistes, doivent être rigoureusement appréciées; néanmoins, l'objectif commercial reste stable pour les 12 mois

Aucun événement important n'est survenu depuis la clôture de l'exercice.

Réintégration de produits non imposables : le CICE, pour 1211 €.

Résultats de l'exercice et proposition d'affectation

Les comptes clos au 31/12/16 font apparaître un bénéfice net comptable de 19 671 €. Ce bénéfice sera mis en report à nouveau.

La gérance propose de distribuer 10 000 €.

Montant des dividendes et avoir fiscal des trois derniers exercices (CGI, art. 243 bis)

Conformément aux dispositions du Code Général des Impôts, il est ici rappelé les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices :

Année	Dividende total	Dividende par action	Avoir fiscal par action	Revenu par action
2013	30 000 €	3,84 €	Non Applicable	3,84 €
2014	30 000 €	3,84 €	Non Applicable	3,84 €
2015	25 000 €	3,20 €	Non Applicable	3,20 €

La SARL Volontaris détient 100% du capital.

Il n'existe pas de participation des salariés au capital social et la société n'a pas mis en place un plan d'épargne d'entreprise.

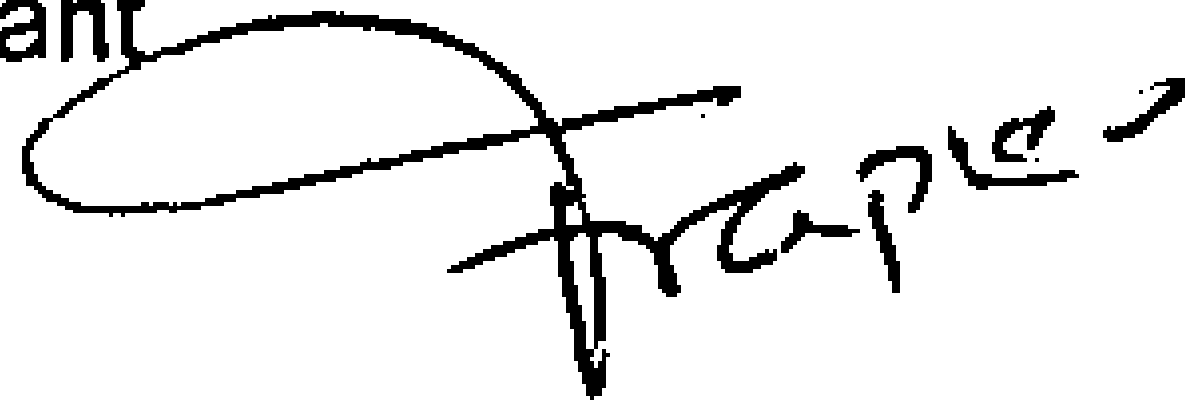
La gérance convoque l'associé unique en assemblée générale le 16 juin 2017 à 11 heures.

L'ordre du jour sera

- Approbation des comptes
- Distribution : 10 000 €
- Questions diverses.

François Tapiero

Gérant

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Tapiero', with a large, stylized loop at the beginning.

1

BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise : A. FREBOURG		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 1 2		
Adresse de l'entreprise 26 rue Damrémont 75018 PARIS		Durée de l'exercice précédent * 1 2		
Numéro SIRET* 4 9 4 1 9 0 5 4 9 0 0 0 1 9		Néant ☐ *		
		Exercice N clos le, 3 1 1 2 2 0 1 6		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	
			Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA		
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	
		Frais de développement *	CX	
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	215
		Fonds commercial (1)	AH	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	
		Constructions	AP	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	5 699
		Autres immobilisations corporelles	AT	589
		Immobilisations en cours	AV	
		Avances et acomptes	AX	
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	
		Autres participations	CU	
		Créances rattachées à des participations	BB	
		Autres titres immobilisés	BD	
		Prêts	BF	
		Autres immobilisations financières *	BH	
TOTAL (II)		BJ	6 503	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	14 732
		En cours de production de biens	BN	
		En cours de production de services	BP	
		Produits intermédiaires et finis	BR	5 421
		Marchandises	BT	2 432
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	38 595
		Autres créances (3)	BZ	2 730
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:)	CD	
		Disponibilités	CF	12 279
	Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	787
TOTAL (III)		CJ	76 976	
Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)		CW		
Primes de remboursement des obligations (V)		CM		
Écarts de conversion actif * (VI)		CN		
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	83 479	
		IA	5 450	
			78 029	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		CP	(3) Part à plus d'un an : CR	
Clause de réserve de propriété : *		Stocks :	Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

2

BILAN - PASSIF avant répartition

N° 2051-SD2017

Désignation de l'entreprise A. FREBOURG

Néant ☐ *

Exercice N

CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (I)* (Dont versé :		DA	7 800
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,		DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence	EK)	DC	
	Réserve légale (3)		DD	780
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE	
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours	B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*	EJ)	DG	
	Report à nouveau		DH	1 920
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	19 672
	Subventions d'investissement		DJ	
	Provisions réglementées *		DK	
	TOTAL (I)		DL	30 172
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM	
	Avances conditionnées		DN	
	TOTAL (II)		DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP	
	Provisions pour charges		DQ	
	TOTAL (III)		DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS	
	Autres emprunts obligataires		DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	71
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs	E1)	DV	23 397
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	17 657
	Dettes fiscales et sociales		DY	6 732
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ	
	Autres dettes		EA	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB	
	TOTAL (IV)		EC	47 858
	Ecart de conversion passif *		ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	78 029
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	IB	
	(2)	Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC	
		Écart de réévaluation libre	ID	
		Réserve de réévaluation (1976)	IE	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	47 858
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	71

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L' EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise : A. FREBOURG		Exercice N		Néant ☐	
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	67 097	FB	67 097
	Production vendue { biens * services* }	FD	93 782	FE	93 782
		FG	145	FH	145
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	161 024	FK	161 024
	Production stockée*			FL	2 552
	Production immobilisée*			FM	
	Subventions d'exploitation			FN	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)			FO	691
	Autres produits (I) (II)			FP	
				FQ	
Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	164 267
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS	28 265
	Variation de stock (marchandises)*			FT	3 181
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU	25 179
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV	8 255
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	47 917
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX	1 953
	Salaires et traitements*			FY	20 654
	Charges sociales (10)			FZ	4 688
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions		GA	439
				GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*		GC	80
	Pour risques et charges : dotations aux provisions		GD		
	Autres charges (12)		GE		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	23 654
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)			GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)			GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM	
	Différences positives de change			GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO	
Total des produits financiers (V)				GP	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	397
	Différences négatives de change			GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT	
Total des charges financières (VI)				GU	397
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	(397)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	23 257

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise A. FREBOURG				Néant ☐ *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	1	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	1	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	328	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	328	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(327)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	3 258	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	164 268	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	144 596	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	19 672	
REVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2) Dont	produits de locations immobilières			IJY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IG	
	(3) Dont	- Crédit - bail mobilier *			HP	
		- Crédit - bail immobilier			HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX	
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC	
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	691
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6	obligatoires	A9	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :				Exercice N	
Ecart de règlement				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
				328	1	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N	
				Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

5

IMMOBILISATIONS

N° 2054-SD 2017

Désignation de l'entreprise : A. FREBOURG										Néant ☐ *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
						1		2		3	
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
INCORP.	TOTAL I				CZ		D8		D9		
Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II				KD	215	KE		KF	
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO	
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	Dont Composants	M2		KP		KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				KS	5 699	KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV		KW		KX	
		Matériel de transport *				KY		KZ		LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	589	LC		LD	
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LI		
	Avances et acomptes				LK		LL		LM		
	TOTAL III				LN	6 288	LO		LP		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T	
		Autres participations				8U		8V		8W	
Autres titres immobilisés				1P		1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières				1T		1U		1V			
TOTAL IV				1Q		1R		1S			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	6 503	ØH		ØJ			
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence			
				1		2		3			
				par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
INCORP.	TOTAL I		IN	CØ		DØ		D7			
Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO	LV	215	LW		IX			
CORPORELLES	Terrains		IP	LX		LY		LZ			
	Constructions	Sur sol propre	IQ	MA		MB		MC			
		Sur sol d'autrui	IR	MD		ME		MF			
		Inst. gales, agencets et am. des constructions	IS	MG		MH		MI			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT	MJ	5 699	MK		ML			
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencets, aménagements divers	IU	MM		MN		MO			
		Matériel de transport	IV	MP		MQ		MR			
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW	MS	589	MT		MU			
		Emballages récupérables et divers*	IX	MV		MW		MX			
	Immobilisations corporelles en cours		MY	MZ		NA		NB			
	Avances et acomptes		NC	ND		NE		NF			
	TOTAL III		IY	NG	6 288	NH		NI			
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ	ØU		M7		ØW		
		Autres participations		IO	ØX		ØY		ØZ		
Autres titres immobilisés		II	2B		2C		2D				
Prêts et autres immobilisations financières		I2	2E		2F		2G				
TOTAL IV		I3	NJ		NK		2H				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4	ØK	6 503	ØL		ØM				

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

N° 2054 bis-SD 2017

Exercice N clos le 31/12/2016

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables(art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l' exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise: A. FREBOURG Néant ☒

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaires d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE -
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise A. FREBOURGNéant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles		PE	73	PF	142	PG	0	PH	215
TOTAL I									
TOTAL II									
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	4 817	QA	180	QB	0	QC	4 997
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	40	QM	118	QN	0	QO	158
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	4 857	QV	298	QW		QX	5 155
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	4 931	ØP	439	ØQ		ØR	5 370

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL						NM						NO	
Total général (I + II + III + IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non venant (NP + NQ + NR)		NW				Total général non venant (NS + NT + NU)		NY				Total général non venant (NW - NY)		NZ	

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice N° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise A. FREBOURG								Néant ☐ *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (I) *	3V	TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X	TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (I)	3Y	TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z	TS		TT		TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T	4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (I)	5B	5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5F	5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (I)	5V	5W		5X		5Y		
	TOTAL II	5Z	TV		TW		TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (I)*	6A	6B		6C		6D		
		6E	6F		6G		6H		
		Ø2	Ø3		Ø4		Ø5		
		9U	9V		9W		9X		
		Ø6	Ø7		Ø8		Ø9		
	Sur stocks et en cours	6N	6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T	6U	80	6V		6W	80	
	Autres provisions pour dépréciation (I)*	6X	6Y		6Z		7A		
	TOTAL III	7B	TY	80	TZ		UA	80	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	80	UC		UD	80	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	80	UF					
	- financières	UG		UH					
	- exceptionnelles	UJ		UK					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-Se du C.G.I.								10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.									
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.									

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

[illegible]

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN
Détail du poste "Autres provisions réglementées"

Désignation de l'entreprise A. FREBOURG

[illegible]

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN
Détail du poste "Autres provisions pour risques et charges"

Désignation de l'entreprise A. FREBOURG

[illegible]

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN
Détail du poste "Autres immobilisations financières"

Désignation de l'entreprise A. FREBOURG

[illegible]

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN
Détail du poste "Autres provisions pour dépréciation"

Désignation de l'entreprise A. FREBOURG

[illegible]

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

N° 2057-SD 2017

Désignation de l'entreprise : A. FREBOURG										Néant ☐					
CADRE A				ÉTAT DES CRÉANCES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN							
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US							
	Autres immobilisations financières			UT		UV		UW							
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA	96				96						
	Autres créances clients			UX	38 499		38 499								
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée) UD			ZI											
	Personnel et comptes rattachés			UY											
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ											
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	1 437		1 437								
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	1 293		1 293								
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN											
		Divers		VP											
	Groupe et associés (2)			VC											
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR											
	Charges constatées d'avance			VS	787		787								
TOTAUX			VT	42 112	VU	42 016	VV	96							
RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice		VD											
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE											
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF										
CADRE B				ÉTAT DES DETTES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)				7Y											
Autres emprunts obligataires (1)				7Z											
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine			VG											
	à plus d'1 an à l'origine			VH	71		71								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				8A											
Fournisseurs et comptes rattachés				8B	17 657		17 657								
Personnel et comptes rattachés				8C	698		698								
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				8D	3 149		3 149								
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E												
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	2 886		2 886									
	Obligations cautionnées		VX												
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ												
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				8J											
Groupe et associés (2)				VI	23 397		23 397								
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)				8K											
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *				ZZ											
Produits constatés d'avance				8L											
TOTAUX				VY	47 858	VZ	47 858								
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL							
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032									

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise : A. FREBOURG		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant ☐	Exercice N, clos le : 31/12/2016	
I. RÉINTÉGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR) { de l'exploitant ou des associés de son conjoint		moins part déductible *		à réintégrer :		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF	Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)		WG		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		RB		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX		
	Amendes et pénalités	WJ	Charges financières (art. 212 bis)*		XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *					XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)					17	3 258
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		
	RÉGIMES D'IMPOSITION PARTICULIERS ET IMPOSITIONS DIFFÉRÉES	Moins-values nettes à long terme { - imposées aux taux de 15% ou de 19% (16% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées aux taux de 0 %					
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* { - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions							
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)							
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW		
		Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209C)	SX	Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro	M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3	
TOTAL I						WR	22 930
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *						WT	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)						WU	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % (16% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs						
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*						
	Régime des sociétés mères et des filiales* Produit net des actions et parts d'intérêts { Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A				
	Majoration autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer*.					ZY	
Mesures d'incitation	Majoration d'amortissement*					XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficulté 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 octies	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 octies A)	L5
		Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	L6	Société investissant financièrement (art. 209C)	K3	Zone de redynamisation de la dévotion (44 undecies)	PA
		ZFU-TE (art. 44 octies et octies A)	OV	Bassin d'emploi à dynamiser (art. 44 duodecies)	IF	Zone d'activité (art. 44 quaterdecies)	XC
	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)					PC	
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)					XS	
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé		dont déduction exceptionnelle pour investissement *	X9	Créance dérogée par le report en arrière de déficit	ZI		
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y2	
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		{ bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)		XI	21 719		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *				ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *							
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	21 719	XO	

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL
Détail du poste "Réintégrations diverses"

N° 2058-A-SD

Désignation de l'entreprise A. FREBOURG

[illegible]

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL
Détail du poste "Déductions diverses"

N° 2058-A-SD

Désignation de l'entreprise A. FREBOURG

[illegible]

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise A. FREBOURG		Néant ☒ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)		K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice		ZT	907
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	YO
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne W1	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237septies du CGI)			
Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Montant net à la fin de l'exercice
	L1	Imputations	

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS art. L3113-1et L3211-I du Code des Transports (case à cocher)		XU	☐
--	--	----	--------------------------

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise A. FREBOURG										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	5 854	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB				
					- Autres réserves	ZD					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	21 066		Dividendes	ZE	25 000				
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF					
	TOTAL I	ØF	26 920		Report à nouveau	ZG	1 920				
					(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZH	26 920			
DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)											
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235ter ZCA au titre de l'exercice								XV			
RENSEIGNEMENTS DIVERS								Exercice N :			
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail J7)						YQ				
	— Engagements de crédit-bail immobilier						YR				
	— Effets portés à l'escompte et non échus						YS				
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	— Sous-traitance						YT	7 467			
	— Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois J8)						XQ				
	— Personnel extérieur à l'entreprise						YU				
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	33 369			
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV				
	— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ES)						ST	7 081			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZI	47 917			
	— Taxe professionnelle*, CFE, CVAE						YW	745			
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers ZS)						9Z	1 208			
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052						YX	1 953			
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée						YY	30 602			
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	19 494			
DIVERS	— Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 2016)*						ØB	20 175			
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*						ØS				
	— Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : handicapés :)						YP	1			
	— Effectif affecté à l'activité artisanale						RL				
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK	%			
	— Numéro de centre de gestion agréé* XP						— Filiales et participations: (Liste au 2059-C prévu par art.38 II de l'ann. III au CGI) Si oui cocher 1 sinon 0 ZR				
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG				
	— Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies						RH				
	RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA		Plus-values à 15% JK		Plus-values à 0% JL					
				Plus-values à 19% JM		Imputations JC					
Groupe : résultat d'ensemble. JD		Plus-values à 15% JN		Plus-values à 0% JO							
		Plus-values à 19% JP		Imputations JF							
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH 0		N° SIRET de la société mère du groupe JJ									

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

Désignation de l'entreprise : A. FREBOURG						Néant ☒	
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle	
①		②	③	④	⑤	⑥	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente	Montant global de la plus value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19% (1)	
⑦	⑧	⑨	⑩			⑪	
			19%	15 % ou 16 %	0 %		
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value court terme (total aléatoire des lignes 1 à 20 de la colonne 1) ⑫						
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total aléatoire des lignes 1 à 20 de la colonne 1) ⑬						
CADRE C : autres plus-values moins-values ⑭		(A)	(B) (Ventilation par taux)			(C)	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES
Détail du poste "II-Autres éléments - Divers"

Nº 2059-A-SD

Désignation de l'entreprise A. FREBOURG

[illegible]

13

AFFECTATION DES PLUS-VALUES À COURT TERME
ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

N° 2059-B-SD 2017

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise : A. FREBOURG		Formulaire déposé au titre de l'IR		EU	Néant ☒
A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME (à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)					
Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de N-1				
	N-2				
	N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
N-9					
TOTAL 2					
B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.					
☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)			☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)		
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
TOTAL					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : A. FREBOURG

Néant ☒ *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 16 % ②	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ③	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ④	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①		Moins-values à 16 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 % ③	Solde des moins-values à 16 % ④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine ①		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col. ⑦ = ② + ③ + ④ - ⑤ - ⑥
		À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 % ②	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies -0 du CGI) ③	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies -0 bis du CGI) ④	À 15 % Ou À 16,5 % (1) ⑤		
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

N° 2059-D-SD2017

Désignation de l'entreprise : A. FREBOURG		Néant ☒ *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5 ^e , 6 ^e , 7 ^e alinéas de l'art. 39-1-5 ^e du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

16

DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE

DGFIP N° 2059-E-SD2017

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

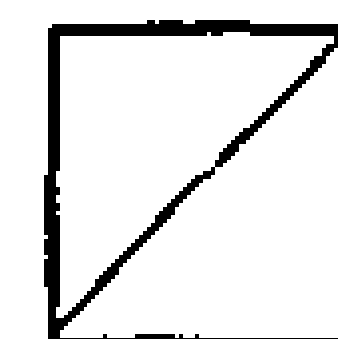
Désignation de l'entreprise : A. FREBOURG					Néant ☐ *	
Si entreprise membre d'une intégration fiscale, indiquez le SIREN et la dénomination de la société tête de groupe :						
Exercice ouvert le : 01012016		et clos le : 31122016		Durée en nombre de mois 1 2		
I - Production de l'entreprise						
Ventes de marchandises	OA	67 097				
Production vendue - Biens	OB	93 782				
Production vendue - Services	OC	145				
Production stockée	OD	2 552				
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE					
Subventions d'exploitation reçues	OF					
Autres produits de gestion courante hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH					
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	691				
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK					
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL					
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT					
TOTAL I	OM	164 267				
II - Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)						
Achats de marchandises (droits de douane compris)	ON	28 265				
Variation de stocks (marchandises)	OO	3 181				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP	25 179				
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	OQ	8 255				
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR	47 917				
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS					
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU					
Autres charges de gestion courante hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW					
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale	OY					
Taxes sur le C.A. autres que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I.P.P.	OZ					
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9					
TOTAL 2	OJ	112 798				
III - Valeur ajoutée produite						
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 - TOTAL 2	OG	51 469			
IV - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises						
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n°1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC-SD et 1329-DEF).					SA	51 469
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE						
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt de la déclaration n°1330-CVAE-SD.						
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	☒				
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	161 715				
Période de référence	GY	du	01012016	GZ	au	31122016
Date de cessation	HR					
Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).						
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.						
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-SD.						

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

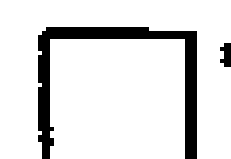
N° 2059-F-SD 2017

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

(1)

Néant



EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 6

N° SIRET 4 9 4 1 9 0 5 4 9 0 0 0 1 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE A. FREBOURG

ADRESSE (voie) 26 rue Damrémont

CODE POSTAL 75018

VILLE PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 7800

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SRL Dénomination VOLONTARIS

N° SIREN (si société établie en France) 4 3 9 5 4 5 6 8 2 % de détention 100 Nb de parts ou actions 7800

Adresse : N° 166 Voie RUE BLOMET

Code Postal 75015 Commune PARIS Pays FR

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

© Sage

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

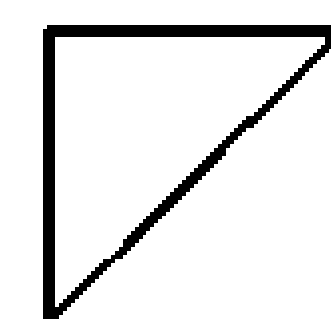
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2059-G-SD 2017

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10% du capital)

(1)

Néant ☒

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 6

N° SIRET 4 9 4 1 9 0 5 4 9 0 0 0 1 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE A. FREBOURG

ADRESSE (voie) 26 rue Damrémont

CODE POSTAL 75018 VILLE PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012016	et clos le	31122016	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre					
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
SI entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (art. 223-I-1 quinquies C), cocher la case					
SI entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt (art. 223-I-2 quinquies C), cocher la case					
SI autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :	Adresse du siège social :
A. FREBOURG 26 rue Damrémont 75018 PARIS FRANCE	26 rue Damrémont 75018 PARIS
SIRET 49419054900019	
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées	Fabrication, négoce de chiffons	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	☐
--------------------	---------------------------------	--	--------------------------

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3 %	Bénéfice imposable à 15% et/ou 28% *	21 719	Déficit	
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%	Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%			
	PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quindecies)	
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches	Entreprise nouvelle, art. 44 sexies ☐	Jeunes entreprises innovantes ☐	Zone franche urbaine ☐	Pôle de compétitivité ☐	
	Entreprise nouvelle, art. 44 septies ☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies ☐	Autres dispositifs ☐	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies ☐	
	Société d'investissement immobilier cotée ☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) ☐	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%		
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W		dans le secteur du logement social, art. 244 quater X			

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt.	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %	
--	--

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.

Les notices des classes fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
Tél :	Tél :
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant :
CGA ☐ Viseur conventionné ☐ N° d'agrément CGA	Date : 09052017 Lieu : PARIS Qualité : Gérant Nom du signataire : M TAPIERO François

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2017 et ayant cessé en 2017, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTES »).

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD
(2017)

Si déposé néant, cochez la case ☐

F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES									
Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même		a	payées par un établissement chargé du service des titres		b		
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)					c				
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d				
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					e				
					f				
					g				
					h				
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					i				
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j				
Montant des revenus répartis (5)					Total (a à h)				
G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants.		Pour les SARL Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
			Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :					
				à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
1		2	3	4	Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	8
H DIVERS									
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)									
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION									
REMUNERATIONS					MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%				
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)					MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice				
					MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice				
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)					MVLT réalisée au cours de l'exercice				
					MVLT restant à reporter				

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT